Me Alain Arsenault, Avocat
Actions-collectives@arsenault-avocats.com
468 rue Saint-Jean
Suite 400
Montréal, Québec
H2Y 2S1

Bulletin d'information aux membres de l'action collective
Noëlla Mark* c. *les Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée

Le 18 juin 2026

Bonjour,

Voici les dernières nouvelles importantes concernant l'action collective contre les Oblats de Marie-Immaculée.

1. La présente action collective a débuté en mars 2018 par le cabinet Arsenault, Dufresne Wee.

En janvier dernier, Me Dufresne, Me Wee et moi-même avons cessé notre collaboration, mais je demeure le responsable du dossier avec l'accord de Noëlla Mark, la demanderesse.

À cet effet, vous trouverez deux (2) documents datés du 4 février 2025 et du 17 février 2026 confirmant l'intention du cabinet DWA de cesser de travailler dans ce dossier.

2. Nous avons déposé le 30 avril dernier une demande d'inscription pour instruction et jugement afin d'obtenir une date de procès. En d'autres mots, il s'agit de préparer le déroulement du procès et de demander une date de procès.

Notre demande d'inscription prévoit de notre part l'audition de 21 témoins pour une durée de 15 jours. Les Oblats doivent déposer leur version de la demande avant le 15 novembre prochain.

Nous vous tiendrons au courant dès que les dates de procès seront fixées.

3. Nous avons fait une mise à jour des membres de l'action collective.

La première liste du 28 août 2023 contenait 374 personnes inscrites.

Maintenant, celle du 11 juin 2026 contient 459 personnes inscrites, le nombre d'inscriptions a pris de l'ampleur depuis le début des procédures.

4. À la demande des avocats des Oblats, nous avons eu une rencontre avec eux le 2 juin dernier pour entreprendre de nouvelles discussions préliminaires de règlement. Un règlement implique que les parties arrivent à une entente et qu'un procès n'est plus nécessaire.

Lors de cette rencontre, nous avons eu des échanges positifs et nous devons nous rencontrer à nouveau prochainement.

Cependant, nous considérons qu'il est beaucoup trop tôt pour parler d'un règlement puisque les discussions n'en sont qu'à leur début.

Alors, soyez prudents; il ne faut pas créer de faux espoirs.

Nous vous tiendrons au courant dès que des informations significatives seront disponibles.

5. Enfin, voici la nouvelle équipe d'avocats pour votre recours :

- Me Alain Arsenault ; 514-942-3492
- Me Eve Laoun ; 514-266-9249

Sur ce bon été !

Alain Arsenault, Avocat
Actions-collectives@arsenault-avocats.com
468 rue Saint-Jean
Suite 400
Montréal, Québec
H2Y 2S1

<u>Nota bene</u> : merci de communiquer avec les avocats au dossier en cas de changement aux informations de contact ou à l'adresse postale.